

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BELLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, ayant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAZIPE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Mai 1879.

Chronique générale.

Les nouvelles des départements sont loin d'être rassurantes. La persistance du mauvais temps donne de grandes inquiétudes pour les récoltes.

D'autre part, même dans les cercles libéraux, on n'envisage pas sans troubles les débats qui s'ouvriront très-prochainement sur les lois Ferry. On craint que le gouvernement n'aile à sa perte.

Le voyage du Président de la République dans le Jura paraît indéfiniment ajourné. La situation est trop grave pour que M. Jules Grévy quitte l'Elysée en ce moment.

M. Le Royer, arrivé de Lyon, a eu dès son retour une longue entrevue avec M. Lepère au ministère de l'intérieur. La crise industrielle qui se manifeste en ce moment dans la vallée du Rhône paraît ne rien présager de bon. Aussi M. Lepère a-t-il été invité par son collègue à télégraphier au préfet du Rhône des instructions conformes à la situation.

Il se confirme de nouveau, et cette fois dans les hautes régions, que nos représentants à l'étranger ont des raisons graves de se montrer inquiets de ce qui se passe dans notre pays, et qu'ils ont fait part à notre gouvernement des impressions qu'ils ont pu constater autour d'eux.

On paraît, en effet, s'intéresser beaucoup, à l'étranger, à tout ce qui se passe parmi nous, ce qui faisait dire dernièrement à l'un de nos diplomates que l'Europe avait « un télescope braqué sur la France. »

Le ministre des finances déposera, à la rentrée, un projet de loi tendant à décharger définitivement les amnistiés des frais de justice qui restaient à leur charge, et dont le gouvernement les avait exonérés provisoirement.

Cette mesure privera le Trésor d'une recette considérable, le nombre des procès s'élevant à plus de 12,000.

LES FAUSSES NOUVELLES.

Les bruits de dissolution de la Chambre et même de démission de M. Grévy sont assurément sans fondement, au moins quant à présent, et les conservateurs ne peuvent, en ce moment, désirer ni cette dissolution, ni cette démission.

La démission de M. Grévy donnerait certainement le trône présidentiel à M. Gambetta, et ce nouvel autocrate républicain élevé sur le pavois du Congrès ne rendrait assurément pas la République plus prospère à l'intérieur et plus respectée à l'étranger.

D'autre part, la dissolution arriverait beaucoup trop tôt, car elle ne trouverait pas les électeurs suffisamment et assez généralement désillusionnés pour changer la majorité législative.

Dans tous les cas, il ne paraît guère probable que la dissolution puisse être en ce moment demandée au Sénat par M. Grévy.

Il faudrait un conflit très-sérieux entre les deux Chambres ; il faudrait, de la part de la Chambre, l'intention de provoquer la démission de M. Grévy pour que la dissolution devint nécessaire et possible.

Il faut sans cesse, en République, beaucoup plus que sous toute autre forme de gouvernement, s'attendre à des événements imprévus, aux plus extraordinaires revirements de l'opinion publique. Mais nous regardons, quant à présent, comme peu fondées toutes les suppositions qui sont faites sur un changement d'Empereur de la République, sur un nouvel appel général aux électeurs.

Nous savons bien que ce n'est pas seulement au Sénat que l'on a désiré la dissolution ; il est certain que c'est dans le sanctuaire même des coalisés les plus intimes de la Chambre des députés que l'opportunité de cette dissolution a déjà plus d'une fois été examinée.

Certains personnages très-influents avaient pensé qu'en votant au préalable le rétablissement du scrutin de liste, il serait possible de diminuer dans de nouvelles élections le nombre des députés de l'extrême gauche et de l'extrême droite.

On disait de plus qu'il fallait se hâter de faire cette transformation, parce qu'il était à craindre que les fautes commises par le pouvoir exécutif, par les Chambres ou par les électeurs, eussent pour résultat un revirement complet dans l'exercice du suffrage universel.

La dissolution ne serait guère possible que par cette considération et par l'initiative secrètement prise par des membres très-influents de la Chambre, d'accord avec le Président de la République.

Un conflit entre la Chambre des députés et le Sénat ne suffirait pas pour motiver la dissolution, et il est, d'ailleurs, assez probable que le Sénat céderait presque toujours et continuerait à accepter la haute suprématie de la Chambre des députés.

(Assemblée nationale.)

Nous lisons dans la France, journal républicain, doctrinaire fanatique des théories absolues de gouvernement scientifique et rationnel, les lignes suivantes, qui nous ont fort amusé :

« Le spectacle donné par l'élection d'Alexandre I^{er} ne manque pas de grandeur, et la sagesse dont les Bulgares ont fait preuve jusqu'ici, soit en votant une Constitution libérale, soit en élisant sans débats, malgré les intrigues nouées autour de l'Assemblée, leur premier prince souverain, fait bien augurer de l'avenir de ce petit peuple. »

C'est seulement à dater d'aujourd'hui que la Bulgarie entre réellement dans la grande famille européenne.

Nous n'avons pas encore vu un journal républicain qui ait protesté contre l'élection d'un PRINCE de Bulgarie ; pas un qui ait réclamé que ce petit Etat nouveau fut constitué en République. Au contraire, on nous vante la sagesse dont il fait preuve en élisant un prince souverain.

Il y a mieux. Notre ministre des affaires étrangères, M. Waddington, représentant d'une République, n'a pas même eu le pensée de proposer au Congrès de Berlin que l'on invitât les Bulgares à se donner une

constitution républicaine, formule suprême du progrès politique et social. C'était le cas, cependant, ou jamais, de démontrer aux conseils de l'Europe que le vrai bonheur des peuples, la vraie garantie de leur liberté est dans la République. Nous n'avons pas entendu dire que M. Waddington ait entrepris cette démonstration, et pour cause. Les journaux républicains les plus ardents, chez nous, ne l'ont pas blâmé de son silence, et voici même qu'ils applaudissent à la naissance de la petite monarchie bulgare.

Nous en concluons que, malgré leurs ardeurs républicaines, théories d'école ou apôtéris de parti, il y a une certaine sagesse instinctive qui les oblige à reconnaître que la force et l'existence d'une nation résident essentiellement dans l'unité, dans la stabilité du commandement, réalisée par la monarchie. C'est pourquoi nous ne sommes pas républicains. — J. A.

(Union de l'Ouest.)

La Marseille pose la série de questions suivantes :

« Il a été beaucoup parlé, dans ces derniers jours, de divergences graves qui se seraient produites au sein du cabinet. »

« Les feuilles ministérielles se sont empressées de démentir ces bruits, absolument dénués de fondement, disaient-elles. »

« En dépit de ce démenti trop intéressé pour qu'on puisse y attacher quelque importance, nous pouvons affirmer que, sur plusieurs points, l'accord est loin d'être complet entre les ministres. »

« Cet accord existe, sans doute, sur la question du retour à Paris ; mais existe-t-il également sur la question Blanqui et sur les lois Ferry ? Nous avons de sérieuses raisons pour en douter. »

« En tout cas, nous posons aux feuilles officieuses les interrogations suivantes : »

« Est-il vrai que plusieurs membres du cabinet auraient, à diverses reprises, manifesté le regret que ces lois Ferry eussent été votées ? »

« Est-il vrai qu'un ministre ait longuement combattu tout projet de réprimer par les voies légales les violences épiscopales ? »

« Est-il vrai qu'un autre ministre ait résisté pendant quinze jours pour qu'Auguste Blanqui fût compris parmi les amnistifiés ? »

« Est-il vrai que ce même ministre n'ait pas caché à ses collègues qu'il se voyait, de la part du gouvernement, une faute grave de poursuivre auprès de la Chambre l'annulation de l'élection de Bordeaux ? »

« Nous nous attendons à des contradictions officieuses ; mais, comme nous sommes sûrs de nos renseignements, ces contradictions nous toucheraient peu. »

« Ajoutons, pour être complet, que, s'il faut en croire un organe centre gauche, la Presse, le gouvernement serait de plus en plus décidé à n'opérer dans son sein aucune modification avant la rentrée des Chambres, et résolu à tenter de défendre la ligne de conduite qu'il ferait connaître. Mais les amis du ministère eux-mêmes ne paraissent pas compter sur un succès de longue durée. »

« Le conseil des ministres examinera, dit-on, la question de savoir si l'annulation des délibérations des conseils généraux où des vœux qui ont été discutés à l'occasion des lois Ferry ne doit pas être demandée au conseil d'Etat. »

VIOLENCES REPUBLICAINES.

Les républicains en arrivent à créer de véritables catégories de suspects, surtout parmi les fonctionnaires. Nous extrayons d'une lettre d'un instituteur d'un département de l'Est ce passage significatif :

« La République ne nous a point épargnés. Le 14 courant, j'ai été mandé à l'Académie à X... pour répondre à deux accusations portées contre moi. Elles sont de la plus grande fausseté : 1° D'avoir des liaisons (sic) avec l'ancien maire et le curé ; 2° de faire activement avec eux de la politique réactionnaire (sic). Mon changement était demandé avec instance pour ces motifs. »

« J'ai répondu que je pouvais affirmer sur l'honneur que je n'avais d'autres rapports avec ces messieurs que ceux de la politesse. »

« Jeudi dernier, je suis retourné à l'Académie demander qui m'avait accusé. L'inspecteur me répondit qu'il n'est plus question d'accusation, mais que l'on me « suppose » pose des idées réactionnaires et cléricales » (sic), et en outre que l'on me croit en très-bonne intelligence avec des personnages » opposés à nos institutions. »

« Il m'a de plus fortement engagé à faire » une démarche auprès de M. le maire de X... pour lui faire des démonstrations républicaines ! »

« Il m'a dit que j'étais encore mis à l'épreuve jusqu'au mois d'août, et que j'étais donc maintenu jusque-là. »

« Dieu veuille nous aider et nous fortifier contre l'adversité ! »

Cette lettre est navrante, dans toute sa simplicité.

C'est tellement odieux que la plume se refuse à ajouter aucun commentaire.

M. FERRY PROTÈGE DES CLÉRICAUX.

Un lecteur de la Civitasan adressa à ce journal cette très-intéressante lettre :

Paris, 27 avril 1879.

Monsieur le rédacteur. Permettez-moi de vous rappeler un souvenir qui se rattache au siège de Paris et concerne les 17^e et 19^e bataillons de la garde nationale de Paris, composés des cléricaux les plus notables des quartiers de Saint-Thomas-d'Aquin et de Saint-Sulpice, qui toujours étaient appelés à l'Hôtel-de-Ville les jours où le gouvernement provisoire était menacé par l'émeute.

Nous nous souvenons d'avoir, au 31 octobre 1870, déposé l'Hôtel-de-Ville de trois ou quatre gouvernements provisoires qui s'y étaient installés.

Nous nous souvenons aussi que, le 20 janvier 1871, nous fâmes reçus à bras ouverts par M. Jules Ferry, lorsqu'au lendemain de Bazenville nous allâmes le retenir du danger qu'il courait de se voir étrangler par Florens et autres.

Nous le voyons encore se jeter entre les bras de notre brave commandant, M. de Crisenoy, l'embrasser avec effusion et, de sa forte voix, je l'entends encore, lui qui était plus blanc que cette feuille de papier, s'écrier :

« Braves soldats des 17^e et 19^e bataillons, c'est la deuxième fois que nous me sauvez la vie. — Merci ! merci ! »

« Et, pour nous récompenser de nos fatigues, il nous fit servir du thé. »

Ce n'est pas ce jour qu'il aurait inventé l'article 7 de son projet de loi.

Il avait été sauvé par le dévouement des anciens élèves des Frères, des Jésuites, des Dominicains et des cléricaux de toutes nuances, et il nous serrait les mains en pleurant, je n'ose pas dire de peur, mais de joie de se sentir en notre compagnie. Pauvre M. Ferry ! Je ne sais si ces temps malheureux reviendront ; mais, si jamais vous avez besoin de nos bras pour la défense du pays, croyez que, malgré vos palpitations, nous serons accourus à notre poste pour défendre la pauvre France.

Faites de ce petit souvenir ce que vous voudrez, monsieur le rédacteur, et croyez à la profonde estime de votre dévoué serviteur.

Un ancien garde national du siège de Paris.

REUNION DES REPRESENTANTS DE CHAMBRES DE COMMERCE.

Joué dernier, à deux heures, au Grand-Hôtel, à Paris, dans la même salle où il y a un mois M. Estancelin avait réuni les représentants de l'agriculture de 65 départements, a eu lieu la réunion des principales Chambres de commerce de France; 60 chambres de commerce étaient représentées. Deux, celles de Nantes et du Havre, avaient envoyé des résolutions qui différaient peu de celles qui ont été adoptées par la réunion.

Trois cents personnes remplissaient la salle; un grand nombre de personnages considérables, sénateurs et députés, avaient par leur présence voulu donner une preuve de leur sollicitude pour nos intérêts commerciaux.

Général Robert, Cordier, de Rainneville, sénateurs, et du Douhet, Lanet, Waddington, députés, M. Estancelin et les principaux reporters de la presse française et étrangère.

M. Pouyer-Quertier, président de la Chambre de commerce de Rouen, a été acclamé président; le bureau était composé des présidents des Chambres de commerce de Lille, Amiens, Tarrare, Saint-Malo.

M. Pouyer-Quertier a prononcé un discours fréquemment interrompu par des applaudissements, dans lequel il a fait un tableau saisissant des désastres causés à notre industrie, à notre commerce, par les traités de 1860, et les conventions de 1866; il a rappelé les plaintes de l'agriculture qui s'est prononcée, comme l'industrie, contre le renouvellement des traités de commerce; il espère que les représentants des Chambres de commerce s'uniront aux vœux de l'agriculture et de l'industrie, et s'associeront à une proposition dans ce sens qui a été portée à M. le Président de la République.

Le président de la Chambre de commerce de Carcassonne prend la parole ensuite et se fait l'interprète des plaintes de l'industrie de sa région, et qu'il attribue aux traités de commerce; il cite les nombreuses usines qui ont été fermées, et termine par ces mots: « Nous avons fabriqué cette année 47,000 pièces de drap, nous en avons vendu 4,000! »

Cette déposition a fait un très-grand effet. Le président de la Chambre de commerce de Saint-Malo se fait l'interprète des souffrances de la marine marchande, qui est perdue; nos ports sont encombrés de vaisseaux anglais, notre pavillon disparaît, on ne construit plus de navires, et cependant il serait facile de remédier à cet état de choses rien qu'en faisant exécuter la loi qui veut qu'un droit de 3 fr. par tonne soit payé par navire anglais venant dans nos ports, comme nous le payons en Angleterre. Pourquoi cette clause n'est-elle pas exécutée? Il ne faudrait qu'un décret du gouvernement, et le produit qui se monterait à 475,000,000, je dis « cent soixante-quinze millions » servirait à encourager la marine française.

En entendant cette révélation, l'assemblée a témoigné une profonde surprise, et on ne s'est pas expliqué la tolérance coupable du ministère du commerce.

M. le président de la Chambre de commerce d'Amiens a aussi vivement critiqué les traités de commerce; il a montré le chiffre de nos importations s'élevant en 1876 à 300 millions, en 1877 à 900 millions, en 1878 à 1,200 millions, et enfin atteignant en 1879, pour les trois premiers mois écoulés, le chiffre de près de 400 millions!!! « Savez-vous, messieurs, dit en terminant » M. Wulfran-Molle, où nous conduit le ministère du commerce avec les théories dont il se fait le champion? Il nous mène à un état semblable à celui du Portugal; cette nation a payé d'abord ses importations avec une partie de ses produits, puis avec ses capitaux, et maintenant elle vend à vil prix ses terres aux Anglais, elle est la victime des traités de commerce conclus avec l'Angleterre, et de l'appauvrissement continu qui résulte du chiffre croissant des importations sur les exportations.

« Voilà l'avenir qui nous est réservé par les théoriciens de cabinet! »

M. Marteau a expliqué par quel escamotage la « clause de la nation la plus favorisée » permet, au moyen des traités de commerce, de faire supporter au pays qui s'est lié par des conventions diplomatiques des charges tout à fait imprévues. — Il cite un traité fait avec l'Autriche par lequel cette nation stipulait des droits très-minimes à payer en France, pour l'entrée des navires construits sur son territoire; on a accueilli cette demande avec facilité, attendu que l'Autriche, qui n'a pas le port de Trieste, ne construit pas de navires, mais à peine le traité conclu, l'Angleterre dit: « J'ai droit au traitement de la nation la plus favorisée, je profite donc de votre traité avec l'Autriche, et mes navires entreront aux mêmes prix que les siens! Et, ce qui est incroyable, dit l'orateur, c'est que lorsque le traité de commerce avec l'Autriche a été inspiré, pour que l'Angleterre pût continuer à profiter de la clause indiquée, on l'a rétabli provisoirement en faisant avec l'Autriche une convention spéciale! » (Nouvelle stupéfaction de l'auditoire.)

Un des assistants demande combien on a payé une pareille convention? Il serait bon de savoir sous quel ministère cet étrange arrangement a été conclu. M. Pouyer-Quertier a résumé la discussion, et a lu la pétition qui a dû être remise au Président de la République. Cette pétition a été votée à l'unanimité; elle se prononce absolument contre le principe des traités de commerce.

M. Pouyer-Quertier lève la séance à 6 heures, après avoir adressé à la réunion des remerciements vivement applaudis.

Un des assistants demande combien on a payé une pareille convention?

Il serait bon de savoir sous quel ministère cet étrange arrangement a été conclu.

M. Pouyer-Quertier a résumé la discussion, et a lu la pétition qui a dû être remise au Président de la République.

Cette pétition a été votée à l'unanimité; elle se prononce absolument contre le principe des traités de commerce.

M. Pouyer-Quertier lève la séance à 6 heures, après avoir adressé à la réunion des remerciements vivement applaudis.

ENTREVUE DE M. TIRARD ET DES DÉLÉGUÉS DES CHAMBRES DE COMMERCE.

M. le ministre du commerce a reçu les délégués des soixante chambres de commerce qui s'étaient réunis en congrès au Grand-Hôtel.

Les délégués ont demandé qu'aucune négociation ne fût engagée pour la continuation des nouveaux traités de commerce avant le vote des tarifs généraux; ils ont insisté sur la nécessité que le traité avec l'Angleterre ne fût pas prorogé au delà du 1^{er} janvier prochain.

M. le ministre a répondu que la solution de la question dépendait surtout de la commission des tarifs. Il a ajouté que le gouvernement souhaitait le projet de tarif général tel qu'il était présenté; que si ce projet n'était pas adopté il se retirerait.

En résumé, il ne paraît pas que le gouvernement soit disposé, pour sa part, à toucher au tarif tel qu'il a été présenté, et qu'il reste disposé à conclure des traités de commerce sur des bases inférieures à ce tarif général, et que tel est l'opinion qu'il soutiendra devant la Chambre. Les délégués se sont retirés, assure-t-on, assez émus du langage tenu par M. le ministre du commerce.

Les délégués ont été reçus ensuite par le Président de la République qui leur a déclaré que leurs demandes seraient examinées avec l'attention qu'elles méritent.

Etranger.

Le prince Alexandre-Joseph de Battenberg, qui vient d'être appelé au trône de Bulgarie, est né le 5 avril 1857; il n'a donc que vingt-deux ans.

C'est le second fils du prince Alexandre de Hesse. Le prince Alexandre de Hesse et la princesse Jolie de Battenberg, fille du comte de Hauke, n'ayant été mariés que momentanément, leurs enfants n'ont pas le droit de porter le nom de Hesse; ils portent le nom de leur mère.

Le nouveau souverain des Bulgares est allié tout à la fois à la maison de Russie par l'impératrice, qui est la sœur de son père, et à la maison d'Angleterre, puisque le grand-duc de Hesse, actuellement régnant, son cousin, a épousé la princesse Alice, fille de la reine Victoria.

En même temps qu'il servait en Russie comme lieutenant à la suite du 8^e de lanciers, son frère servait dans la marine anglaise avec le même grade. Celui-ci vient de prendre un congé pour le rejoindre en Bulgarie.

Chronique militaire.

Vendredi a eu lieu dans toute la France

la mise en route des réservistes convoqués pour être exercés pendant la première série, laquelle comprend les hommes appartenant à la cavalerie, à l'artillerie, au train de l'artillerie et aux équipages.

Nous rappellerons en cette circonstance que les réservistes de la deuxième série, laquelle doit être appelée à l'automne, comprend également dans toutes les régions ceux des autres armes.

Les dates d'appel de cette deuxième série sont:

Le 20 août, pour ceux appartenant aux 7^e, 8^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e corps.

Le 1^{er} septembre, pour ceux appartenant aux 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 9^e, 10^e et 11^e corps et au gouvernement de Paris.

Cette année, les deux régiments d'artillerie en garnison à Angoulême viendront s'exercer à Poitiers, et la portée du tir sera augmentée dans de notables proportions. Les batteries seront établies au-dessus de la Cueilie, près de l'usine de noir animal, et les projectiles s'arrêteront sur la lisière de la forêt de Saint-Hilaire.

Le général de Galliffet viendra, paraît-il, assister à ces intéressants exercices.

Il pourrait également se faire que le 9^e corps d'armée prit part aux grandes manœuvres d'automne. On n'attend, paraît-il, que l'autorisation du ministre de la guerre qui a été sollicitée par le général de Galliffet.

Cent officiers supérieurs et un certain nombre d'officiers généraux sont arrivés, la semaine dernière, au camp de Châlons, pour suivre les expériences de feu de guerre; en même temps arrivaient deux batteries du 8^e d'artillerie, qui ont commencé le tir immédiatement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous prions les personnes qui ont entre les mains des pétitions en faveur de la liberté d'enseignement, de vouloir les renvoyer le plus tôt possible aux adresses indiquées.

M. Benoiste, conseiller de préfecture de la Charente, a été nommé conseiller de préfecture de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Vraigne, mis en disponibilité.

M. Barrême, secrétaire général de la Giroude, a été nommé préfet des Deux-Sèvres, en remplacement de M. Cotelle, appelé à d'autres fonctions.

Nous avons annoncé qu'à partir du 1^{er} mai jusqu'au 1^{er} octobre, il serait délivré par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans des billets de première et de deuxième classe à prix réduits pour excursions dans le centre de la France et les Pyrénées; nous apprenons que les enfants de trois à sept ans jouiront, pour ces voyages, d'une faveur de 50 0/0 sur les prix des places.

On lit dans l'Indépendant de Tours.

« Le dimanche 20 avril dernier, une petite péniche de 44 pieds sur 3, marchant à l'aviron et à la voile, et montée par un de nos compatriotes, M. X. F., et un gentleman anglais, a quitté le port de Dinard, près Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), se rendant à Nantes par les canaux.

« L'embarcation contenait à bord une tente et les ustensiles de cuisine et de campement. Les voyageurs ont campé la première nuit à l'écluse de Pont-Perrin, près Dinan (Côtes-du-Nord), le lundi à Evian, le mardi à Rennes, le mercredi à Pont-Réan, le jeudi à Redon (journée de 70 kilomètres), le vendredi à Bongars, près Blain, le samedi au village de La Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure), la nuit les ayant empêchés d'atteindre Nantes, 40 kilomètres plus loin.

« Ils y arrivaient le lendemain dimanche à neuf heures du matin, et transportaient l'embarcation sur un wagon du chemin de fer à destination d'Orléans.

« Ils se proposent de descendre la Loire dans les premiers jours de mai, en passant par Blois, Tours, Saumur, Angers, Nantes, et de revenir à Dinard par les canaux qu'ils ont déjà traversés.

« La petite embarcation a franchi soixante-trois écluses. Elle marchait à une moyenne de 35 à 40 kilomètres par jour sur le canal et sans courant. »

Le Journal de Maine-et-Loire pose l'interrogation suivante:

« Est-il vrai que M. Guibert aurait obtenu qu'un musicien des Gardes — un soldat de l'armée territoriale, un *treize jours*, comme on dit au pays, — vint passer vingt-quatre heures aux Gardes, afin de conduire la musique de cette commune à la Giraudière, tandis que, trois ou quatre jours auparavant, un autre *treize jours* de la même commune n'avait pu obtenir la permission de venir auprès de sa femme malade et en couches, sous prétexte que les *treize jours* n'obtiennent de permission pour aucune raison? »

« Ce que nous pouvons affirmer, c'est que la chose a fait sensation dans le pays. »

Tentative d'assassinat. — Dans la nuit du 28 au 29 avril, vers les onze heures du soir, un individu frappa à la porte de M^{me} Jeanne Cadeau, rentière à Sceaux, arrondissement de Segré, en lui disant: Levez-vous, votre frère se meurt.

A cet appel, madame Cadeau, qui était couchée, se leva et ouvrit sa porte. A ce moment, cet individu se précipita sur elle, la saisit à la gorge et après l'avoir poussée dans la cuisine, la renversa dessous la cheminée et la maintint dans cette position en lui appliquant les genoux sur la gorge.

Malgré cette étreinte, cette malheureuse femme a pu pousser un cri qui a été entendu par une de ses voisines, qui, aussitôt, accourut à son secours.

L'arrivée soudaine de cette femme mit le malfaiteur en fuite, qui abandonna sa casquette sur le lieu du crime.

Cette casquette a été reconnue pour appartenir à un nommé Morandou, Henri, sabotier, qui travaillait chez le frère de la victime.

La gendarmerie de Champigné, avertie, se mit immédiatement à la recherche du meurtrier, qui avait jugé prudent d'abandonner le théâtre de son crime. Il a été arrêté à 17 kilomètres de Sceaux. Il est maintenant à la disposition de la justice.

M^{me} Cadeau est alitée, mais sa vie n'est nullement en danger.

Le vol a été le mobile du crime.

MIREBEAU. — Un horrible accident vient d'arriver à Mirebeau (Vienne).

Le sieur Huet était en journée chez une dame Chauvrier; il était seul occupé à dépever le rez-de-chaussée d'une maison, lorsque vers 5 heures 1/2, ayant, paraît-il, très-soif, il alluma une chandelle de résine et descendit dans la cave pour tirer du vin à une barrique qu'il avait vue.

En effet, il emplit une bouteille et la porta aussitôt à sa bouche. A peine eut-il avalé une gorgée du liquide qu'elle contenait, qu'il s'aperçut qu'il venait de boire du pétrole. Dans sa précipitation, il répandit une partie de la bouteille sur ses vêtements qui, au contact de la lumière qu'il tenait à la main, s'enflammèrent en un clin d'œil.

Enveloppé par les flammes, le malheureux se précipita hors de la cave; en arrivant dans la salle où il travaillait précédemment, il fut aperçu par une voisine qui appela aussitôt au secours. Un cordonnier, le sieur Devergne, qui demeure à quelques mètres de là, accourut aux cris de la femme. Ce brave homme, au risque de se brûler lui-même, chercha à éteindre les flammes qui consumaient Huet, avec son tablier. Malheureusement, quand il put y parvenir, il était trop tard. Huet avait la partie supérieure du corps carbonisée.

Transporté à son domicile, le docteur Oriolowski fut aussitôt appelé; du premier coup d'œil, il jugea que la pauvre victime était perdue et qu'elle n'avait pas quarante-huit heures à vivre.

Cet affreux malheur aurait pu être suivi d'un second dont les conséquences eussent pu être incalculables, sans la prompt intervention des sieurs Berger père et fils qui sont descendus dans la cave; ils ont pu éteindre le feu qui avait pris au pétrole répandu à terre et qui se serait infailliblement communiqué à la barrique dont Huet n'avait pas complètement refermé le robinet.

(Journal de la Vienne)

